



Plan de mobilité Rurale du Pays du Ruffécois

2020-2026

NOVEMBRE 219

Préambule :

Le Plan de Mobilité Rurale a pour objet d'améliorer la mise en œuvre du droit au transport dans les territoires à faible densité démographique. Il doit offrir une alternative à la voiture individuelle et veiller à la complémentarité entre les transports collectifs, les usages partagés des véhicules et les modes de déplacement non motorisés. **Il permet une approche intégrée de la mobilité adaptée aux zones peu denses.** Le plan doit donc prendre en compte les enjeux sociaux, économiques et environnementaux spécifiques à ces territoires.

Le Plan de Mobilité Rurale du Pays du Ruffécois

La mobilité : une composante des territoires ruraux

La mobilité est un enjeu important pour le Pays du Ruffécois. Sa configuration rurale composée de 83 communes (37 190 habitants) dont 75% ont moins de 500 habitants, fait de ce territoire un lieu représentatif des problématiques rencontrées en milieu rural. La mobilité est une thématique transversale à l'ensemble des actions portées par le PETR notamment le Schéma de Cohérence Territorial, le Contrat Local de Santé, le Territoire à Energie POSitive, etc.

Le PMRu : une démarche volontaire

Les territoires ruraux ne sont soumis à aucune obligation réglementaire pour la réalisation d'un tel document. Cependant, conscients des enjeux primordiaux que la mobilité représente en termes de lien social, d'accès aux services publics, aux soins, à la lutte contre l'isolement, les délégués du PETR ont approuvé le 20 décembre 2017, la réalisation d'un Plan Mobilité Rurale.

Ce plan comprend :

- ✓ un diagnostic des attentes de la population en matière de déplacements ;
- ✓ un état des lieux des solutions de mobilité existantes ;
- ✓ un plan d'actions visant à améliorer la mobilité ;

La Direction Départementale des Territoires de la Charente (DDT) a proposé au PETR d'être le maître d'ouvrage de l'élaboration de ce PMRu et de l'associer - en tant que territoire d'expérimentation - au pilotage du projet. Cette collaboration fait l'objet d'une convention.

Les différentes étapes du Plan de Mobilité Rurale du Pays Ruffécois réalisées

- 1- Un diagnostic des attentes de la population en matière de déplacements :
 - a. 9 rencontres territoriales pour échanger avec les élus
 - b. Une enquête habitants (papier et dématérialisée)
 - c. 20 rencontres bilatérales avec des acteurs identifiés sur le territoire
 - d. 7 ateliers de territoires pour aller à la rencontre des habitants

- 2- Un état des lieux des solutions de mobilité existantes :
 - a. Intervention du CEREMA pour la réalisation d'un état des lieux des mobilités du territoire
 - b. Identification d'une stratégie partagée de la mobilité en Pays Ruffécois
- 3- Un plan d'actions visant à améliorer la mobilité : en établissant une stratégie permettant de réduire le sentiment d'habiter une zone blanche de mobilité
 - a. Proposition de 6 leviers d'actions pour une stratégie partagée de la mobilité en pays Ruffécois, une stratégie tournée vers l'action avec des engagements et des actes visibles et utiles
 - b. Un plan d'action composé de 9 actions

Le suivi du PMRu

Le suivi du PMRu est assuré par un comité de pilotage composé de la DDT (co-présidence), de la Présidente du PETR (co-présidence) et l' élu référent Mobilité du PETR, d'acteurs sociaux économiques du territoire, d'élus du territoire (CdC Cœur de Charente et Val de Charente), du Conseil Départemental de la Charente, du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et de partenaires institutionnels (notamment CAF, Chambres consulaires).

- 1- Mai 2018 : lancement de la démarche et définition des publics ciblés par le PMRu
- 2- Décembre 2018 : point d'étape du diagnostic, présentation de la démarche de l'Evaluation d'Impact en Santé
- 3- Avril 2019 : présentation du diagnostic et des 6 leviers et lancement de l'Evaluation d'Impact en Santé
- 4- Novembre 2019 : présentation du plan d'actions et validation du PMRu et rapport intermédiaire de l'Evaluation d'Impact en Santé

Le diagnostic du Plan de Mobilité Rurale

Le CEREMA relève les caractéristiques suivantes :

- Un territoire dédié à la voiture
- Peu ou pas de modes actifs de déplacement sur le Ruffécois
- Une absence de signalétique et de communication des transports existants sur le territoire
- Une intermodalité peu existante et inefficace lorsqu'elle existe
- L'occupation foncière :
 - o Prégnance du sud générée par les déplacements pendulaire vers Angoulême
- Population :
 - o Déséquilibre territorial avec une polarité démographique croissante sur le sud et une déperdition au nord liée à une forte dépendance de la voiture qui génère de l'immobilisme et une absence de services de mobilité sur les marges du territoire,

- Population fragile (revenu médian inférieur à 20 300 €) vulnérable par rapport à la notion de coût résidentiel (coût de l'habitat et de la mobilité).
- Transport en commun :
 - Inadéquation avec les besoins (horaires, fréquences, cadencement, durée...),
 - Déséquilibre marqué entre l'est et l'ouest,
 - Absence de desserte collective transversale,
 - Absence d'intermodalité,
 - Développement important du Rurabus porté par la Chrysalide par son ouverture à un public plus large,
 - Zones blanches de mobilité (absence de service de transport).
- Aménagement de bourg :
 - Principalement tourné vers la voiture (circulation et stationnement) potentiellement générateur de danger pour les autres usagers de la voirie,
 - Nouveaux aménagements de bourg (Aigre, Saint-Amant-de-Boixe...) prenant en considération cette donnée de partage de la route.
- Attractivité du territoire différenciée :
 - Sud attirant les jeunes et le développement de services de proximité,
 - Nord concentrant principalement les personnes âgées, autour de Ruffec - commune cumulant les services (commerces, gare et hôpital).
- Les paniers de services :
 - Inquiétude quant à la pérennité des services de première nécessité (boulangerie, boucherie, santé notamment),
 - Temps d'accès aux services très supérieurs à la moyenne nationale
 - Pour tous les publics confondus en Ruffécois : la moyenne est proche de 30'
 - Moyenne nationale d'accès pour les jeunes : moyenne entre 15' et 30' et pour les personnes âgées : moyenne entre 7' et 15' (accès aux services de proximité – source BPE-INSEE)
- Les flux de population :
 - Habitants des franges du territoire travaillant pour 50% sur le territoire, tandis que la population concentrée sur l'axe RN10 travaille vers l'extérieur,
 - Large consensus sur la nécessité de définir la gouvernance de la mobilité sur le territoire (rôle du Conseil régional, des collectivités locales, des acteurs privés de la mobilité, et coordination de l'ensemble des acteurs...).

Des leviers d'actions pour « réduire le sentiment d'habiter une zone blanche de mobilité »

Le CEREMA a proposé, lors du comité de pilotage d'avril 2019, 6 leviers d'actions pour une stratégie partagée de la mobilité en pays Ruffécois. Une stratégie tournée vers l'action avec des engagements et des actes visibles et utiles.

Levier 1 : la gouvernance et compétence des mobilités – « permettre l'action sur les mobilités au plus proche des besoins et du territoire »

- La Région est compétente sur l'organisation des mobilités, les CdC peuvent prendre cette compétence pour être en capacité d'agir au niveau local,
- Pour faciliter la fédération des acteurs,
- Proposition d'une gouvernance locale et consensuelle par la mise en place d'un comité de suivi annuel.

Levier 2 : Communication, accompagnement et sensibilisation – « informer, éduquer, aider, accompagner les habitants dans leur démarche de mobilité, faire connaître l'existant en matière d'offre de service et de transports... »

- Communiquer sur l'existant (Rurabus, horaires bus ou gare, MSAP, ...) de manière accessible, à tous les publics et sous plusieurs formes (papier, gazette, site internet, numéro vert, conseil en mobilité...),
- Programmation d'actions d'accompagnement individuel ou collectif autour du changement de mentalité,
- Sensibilisation pour lutter contre les freins psychologiques, culturels pour permettre la réussite d'actions de mobilités douces, partagées,
- Communiquer et animer l'action en faveur des mobilités sur le territoire (plateforme territoriale des mobilités).

Levier 3 : Transports collectifs et intermodalité – « améliorer la desserte du territoire, par un maillage révisé, des horaires adaptés, des services ouverts (bus scolaires déspecialisés), des services interconnectés (TER et bus), des modes reliés (bus et vélo, TER et vélo, ...)... »

- Faire le lien avec les plans départementaux et régionaux pour réduire les incohérences territoriales et améliorer les liaisons intermodales.

Levier 4 : Favoriser les nouvelles mobilités pour tous – « créer un bouquet de solutions alternatives par un écosystème de partage et de solidarité »

- Organiser un système de covoiturage local (de type court voiturage de proximité),
- Organiser un système d'autostop organisé et sécurisé avec points d'arrêts identifiés dans le territoire,
- Organiser un système de conduite du véhicule d'une personne âgée dépendante (modèle CAR 16).

Levier 5 : Favoriser les modes actifs de déplacement en proximité ou en rabattement – « favoriser et encourager les modes de déplacements doux ou actifs sur les courtes distances (jusqu'à 5 kilomètres) favorables à la santé »

- Par des aménagements de centre-bourg qui privilégient le piéton et le cycliste (exemple de saint-Amant-de-Boixe, d'Aigre, de Nanteuil, de Villognon...),
- Par des entretiens réguliers et une bonne signalisation des chemins blancs entre les bourgs,
- Par des systèmes de location de vélo ou de vélo à assistance électrique,
- Par de l'éducation à la pratique du vélo.....

Levier 6 : Accès aux services et itinérance – « maintenir l'attractivité du territoire et participer au maintien des habitants dans leur lieu de vie (contribuer à la mobilité inversée) »

- Augmenter les capacités d'intervention des MSAP (futurs Maisons France Services),
- Réfléchir à l'organisation de la télémédecine en lien avec le déploiement du plan numérique.

Un plan d'actions au service et à la main du territoire

Le PMRu est un document de planification évolutif, qui peut ouvrir des « portes » sur des financements d'actions ou d'ingénierie, la logique de guichet disparaissant dans le domaine des aides au profit d'une logique de projet.

Levier d'action	Action
Levier 2 : Communication, accompagnement, sensibilisation	Création d'une plateforme dédiée à la mobilité
Levier 3 : Transports collectifs et intermodalité	Création d'un transport à la demande
	Organisation du covoiturage solidaire
	Mise en place de parkings permettant le covoiturage
	Amélioration de l'offre de transport à la demande « Rurabus »
Levier 4 : Les nouvelles mobilités pour tous	Création d'un garage solidaire
	Mise à disposition de chauffeurs
Levier 5 : Les modes actifs de déplacements en proximité ou en rabattement	Élaboration d'un schéma vélo sur la commune nouvelle de Courcôme
Levier 6 : Accès aux Services et itinérance	Création d'une MSAP itinérante

« 10 fiches-actions réalisables plutôt qu'un catalogue d'actions »

Levier	2 – « Communication, accompagnement, sensibilisation »
Objectifs	Faire connaître les offres de mobilité existantes sur le territoire
Action	Création d'une plateforme dédiée à la mobilité
Description	Mise en place d'une plateforme numérique coordonnée par un animateur, dont la mission sera de répondre aux besoins des habitants, de recenser et de faire connaître les offres existantes.
Emprise géographique	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Ruffécois
Pilote	PETR (dans l'hypothèse où les EPCI prennent la compétence)
Partenaires	Collectivités, associations, centres sociaux, ...
Calendrier de mise en œuvre	2020 - 2022
Indicateurs de suivi	Délibération de prise de compétence

Levier	3 – Transports collectifs et intermodalité
Objectifs	Organiser le rabattement sur la gare de Luxé
Action	Création d'un transport à la demande
Description	La gare de Luxé pourrait être plus utilisée si des possibilités de la rejoindre par transports réguliers calés sur les heures d'arrêt des trains existaient. A cette fin, un transport à la demande reliant les polarités secondaires à la gare, et s'arrêtant dans les communes situées le long des axes routiers à emprunter. Communes desservies à l'Ouest : Les Gours, Saint-Fraigne, Aigre/Villejésus, Tusson, Ligné, Luxé

	Communes desservies à l'Est : Val de Bonnieure, Nanclars, Puyréaux, Mansle, Saint-Groux, Luxé
Emprise géographique	Communauté de communes de Cœur de Charente
Pilote	Autorité organisatrice de la mobilité (à définir)
Partenaires	Conseil régional
Calendrier de mise en œuvre	À définir
Indicateurs de suivi	Fréquentation du TAD (transport à la demande)

Levier	3 – Transports collectifs et intermodalité
Objectifs	Partager les véhicules se déplaçant sur le territoire
Action	Organisation du covoiturage solidaire
Description	Afin de sécuriser l'auto stop, des points d'arrêt seront matérialisés dans les bourgs (totem), les chauffeurs volontaires pourront s'inscrire en mairie (immatriculation du véhicule) et recevront un macaron à apposer sur le pare-brise, les personnes souhaitant être transportées s'inscriront en mairie et recevront un dispositif de reconnaissance (brassard, macaron). Au point d'arrêt les auto stoppeurs pourront indiquer leur destination avec un panneau mis à disposition en mairie au moment de l'inscription.
Emprise géographique	PETR
Pilote	Autorité organisatrice de la mobilité (à définir)
Partenaires	Collectivités
Calendrier de mise en œuvre	2019
Indicateurs de suivi	Nombre de personnes inscrites

Levier	3 – Transports collectifs et intermodalité
Objectifs	Développer le covoiturage
Action	Mise en place de parkings permettant le covoiturage
Description	L'autosolisme est le mode de déplacement principal des habitants en zone peu dense. Afin de favoriser le regroupement de personnes se rendant à la même destination (travail, études, notamment), la mise en place de parkings identifiés pour permettre de laisser des véhicules à proximité des axes routiers principaux permettra de faciliter la pratique du covoiturage. Une communication sera mise en place dans toutes les communes, ainsi que dans les entreprises du territoire et de Grand Angoulême.
Emprise géographique	PETR
Pilote	Conseil départemental
Partenaires	Collectivités pour le choix de l'emplacement des aires
Calendrier de mise en œuvre	2019 - 2022
Indicateurs de suivi	Fréquentation des parkings relais

Levier	3 – Transports collectifs et intermodalité
Objectifs	Développer l'offre de soutien à la mobilité Rurabus sur Val de Charente
Action	Amélioration de l'offre de soutien à la mobilité « Rurabus »
Description	<p>La typologie des personnes utilisant le Rurabus en limite son utilisation. Une réflexion sur l'information et la communication de l'offre de service Rurabus auprès des diverses populations est à mener pour en améliorer l'accessibilité.</p> <p>Par ailleurs, l'impossibilité actuelle du Rurabus à proposer son service en journée complète et continue sur l'ensemble de la semaine est un frein majeur à de nombreux déplacements, et notamment ceux à caractère professionnel.</p> <p>Ce service discontinu handicape celui-ci et ne lui permet d'être identifié comme une ressource permanente accessible à tous.</p> <p>Une réflexion pour tendre vers un service régulier, en journées complètes, avec une amplitude horaire plus étendue, devrait être envisagée.</p>
Emprise géographique	Communauté de communes de Val de Charente
Pilote	Espace Socioculturel Val de Charente « La Chrysalide »
Partenaires	
Calendrier de mise en œuvre	2019 - 2022
Indicateurs de suivi	Fréquentation du Rurabus

Levier	3 – Transports collectifs et intermodalité
Objectifs	Favoriser les modes collectifs de déplacement
Action	Étude en vue de la réouverture de la halte ferroviaire de Vars
Description	<p>Diagnostic de l'existant ligne ferroviaire Paris Bordeaux</p> <p>Études d'émergence : exploitation, trafic potentiel, aménagements à créer (plans de principe, notices, schémas des installations), chiffrage, calendrier prévisionnel, analyse du risque financier.</p>
Emprise géographique	Communale/intercommunale
Pilote	Commune de Vars
Partenaires	Région Nouvelle-Aquitaine, Communauté de communes Cœur de Charente, SNCF Réseau
Calendrier de mise en œuvre	2020-2021
Indicateurs de suivi	Faisabilité technique et réglementaire

Levier	4 – Les nouvelles mobilités pour tous
Objectifs	Permettre aux plus démunis de pouvoir se déplacer
Action	Création d'un garage solidaire
Description	Création d'un garage solidaire avec présence d'un mécanicien permanent salarié du centre social. Objectifs : apprendre aux plus démunis à identifier les problèmes éventuels de leur véhicule et à apporter la réponse nécessaire (ampoules, essuie-glace, pression des pneus, etc.), apporter des rudiments de mécanique, mettre à disposition un atelier avec encadrement du mécanicien permanent, ouvrir un tiers-lieu d'échanges.
Emprise géographique	CC Cœur de Charente
Pilote	CSCS du Pays Manslois
Partenaires	Collectivités
Calendrier de mise en œuvre	2019
Indicateurs de suivi	Fréquentation du garage solidaire

Levier	4 – Les nouvelles mobilités pour tous
Objectifs	Permettre aux personnes possédant un véhicule, mais ne l'utilisant plus, de se déplacer avec
Action	Mise à disposition de chauffeurs
Description	Pour les personnes possédant un véhicule, mais ne pouvant plus l'utiliser, un chauffeur pourra être mis à disposition. Une fiche d'inscription disponible en mairie devra être remplie par la personne souhaitant être véhiculée (jour, heures de départ et de retour, destination, ...). La mairie enverra le scan de la fiche à la structure mettant les chauffeurs à disposition pour prise en charge.
Emprise géographique	PETR
Pilote	Conseil départemental de la Charente
Partenaires	Collectivités
Calendrier de mise en œuvre	2019
Indicateurs de suivi	Nombre de demandes traitées

Levier	5 – Les modes actifs de déplacements en proximité ou de rabattement
Objectifs	Favoriser les déplacements à pied et en vélo
Action	Élaboration d'un schéma vélo sur la commune nouvelle de Courcôme
Description	Afin de permettre aux habitants des communes fusionnées (Villegats et Tuzie) de se rendre au bourg de Courcôme en vélo, un schéma vélo permettra d'identifier les chemins ruraux et chemins d'exploitation permettant d'effectuer le déplacement en sécurité. Un balisage sera mis en place sur les chemins concernés.
Emprise géographique	Commune de Courcôme
Pilote	Commune de Courcôme
Partenaires	
Calendrier de mise en œuvre	2019 - 2020
Indicateurs de suivi	Approbation du schéma et balisage des chemins

Levier	6 – Accès aux services et itinérance
Objectifs	Permettre aux personnes les moins mobiles d'avoir accès à leurs droits
Action	Création d'une MSAP itinérante
Description	Acquisition d'un véhicule destiné à se rendre dans les secteurs où vivent des personnes peu mobiles, avec un agent formé par les opérateurs (CAF, Pôle emploi, CPAM, CARSAT, MSA, ...) aux démarches en ligne. Ce véhicule s'arrêtera dans les lieux identifiés suite à l'enquête sur les besoins auprès des habitants des zones situées à plus de 15 minutes des pôles de services principaux (Ruffec et Mansle). Cette MSAP occupera le véhicule conjointement avec le conseiller mobilité insertion.
Emprise géographique	PETR
Pilote	Emmaüs Ruffec
Partenaires	Opérateurs MSAP
Calendrier de mise en œuvre	2019 - 2020
Indicateurs de suivi	Fréquentation de la MSAP